

Cfdt:

CHIMIE ÉNERGIE

La branche CFDT des Industries Électriques et Gazières (IEG) regroupe les sections syndicales CFDT des entreprises qui, en France, exercent des activités de production, transport, distribution, commercialisation et fourniture d'électricité et de gaz et dont le personnel relève du statut national du personnel des IEG. La branche professionnelle compte plus de 150 entreprises et près de 145 500 salariés, dont 90% travaillent dans les entreprises issues des deux entreprises « historiques » EDF et GDF (aujourd'hui ENGIE). Les autres salariés travaillent dans 144 régions, coopératives, entreprises de production ou distribution de gaz ou d'électricité, dont les effectifs vont de 1 à 1 300 salariés. La branche IEG est concernée au premier chef par les enjeux et les impacts de la transition énergétique en cours, notamment en matière d'emploi et de compétences des salariés. L'objectif majeur de la branche IEG CFDT est d'anticiper, par le dialogue social, les mutations industrielles qui en découlent et de sécuriser les parcours des salariés concernés.

NOUS CONTACTER

**FÉDÉRATION
CHIMIE ENERGIE CFDT**
47-49, avenue Simon
Bolivar 75019 Paris
• Téléphone :
01.56.41.53.00
• Site internet :
<http://www.fce.cfdt.fr>
• Courriel :
fce@fce.cfdt.fr



LA FCE-CFDT S'IMPLIQUE DANS LA PPE

Créée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a pour vocation de définir les priorités d'action des pouvoirs publics et les moyens de mise en œuvre de la transition, pour tous les secteurs de l'énergie. En ce moment a lieu la révision de la PPE de la métropole continentale pour la période 2018-2023, et la première ébauche pour la période 2024-2028. Des révisions régulières auront lieu tous les trois ans selon les mêmes modalités. Les PPE de chaque zone non interconnectée (Corse, outre-mer...) seront co-élaborées avec les collectivités territoriales concernées, dans une étape ultérieure. Pour ces territoires, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

▶ La PPE doit prendre en compte non seulement les objectifs de la LTECV, mais aussi ceux du Plan Climat, annoncé en juillet 2017 par le gouvernement. Ainsi, elle s'inscrit dans une feuille de route, la stratégie nationale bas carbone, également en cours d'actualisation, visant à atteindre la neutralité carbone en 2050. Il s'agit de faire en sorte que les émissions résiduelles de gaz à effet de serre d'origine humaine, à cette date, soient intégralement compensées par des absorptions par des puits de carbone naturels ou artificiels (forêts, zones humides, sols, installations de captage et stockage de CO₂, etc.). Ceci, afin de respecter les engage-

ments de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2 °C d'ici à la fin du siècle, l'atteinte de cet objectif étant cependant loin d'être garantie à ce jour.





CHIMIE ÉNERGIE



LA PPE, UN PROCESSUS PARTICIPATIF

► Pour engager ce chantier, le ministère de la Transition écologique et solidaire a organisé une large concertation en réunissant plus de 20 ateliers thématiques, entre octobre 2017 et janvier 2018, dans lesquels tous les acteurs ont eu la possibilité de s'exprimer. La Fédération Chimie Energie a participé et a contribué à plusieurs ateliers. Suite à ces derniers, le ministère de la Transition écologique et solidaire a élaboré des scénarios d'évolution de la consommation et de la production d'énergie en fonction de différentes hypothèses. Ces scénarios devraient être connus à l'été 2018, de même que le projet de PPE, qui fera l'objet de diverses consultations et avis, en particulier ceux du Conseil national de la transition écologique et du Conseil supérieur de l'énergie, où la CFDT est représentée. La PPE définitive devrait être adoptée par décret à la fin de l'année 2018.

Par ailleurs, et c'est une nouveauté, la Commission nationale du débat public (CNDP), organisme neutre et indépendant vis-à-vis de l'Etat, a organisé un grand débat national entre mars et juin 2018 sur la PPE, qui a permis au public de s'informer, de s'exprimer, d'interpeller

et d'éclairer l'Etat sur ce sujet, qui présente des enjeux socio-économiques forts, et qui aura des impacts importants sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Il serait souhaitable que l'Etat indique les enseignements qu'il tire de ce débat, et la manière dont ils seront pris en compte ou non dans l'élaboration de la PPE. Ce débat public est d'ores et déjà un succès, avec près de 150 contributions publiées, émanant d'acteurs économiques, d'associations, de collectivités territoriales, de syndicats et de simples citoyens (Voir le site du débat public et les points de vue publiés à l'adresse suivante : <https://ppe.debatpublic.fr/>; <https://ppe.debatpublic.fr/points-de-vue>). Un forum de discussion permet à tout citoyen de donner son avis et de poser des questions sur les thématiques abordées, auxquelles la Commission du débat s'efforce de répondre. Enfin, des rencontres et des initiatives diverses ont eu lieu un peu partout en France, démontrant un intérêt certain des citoyens, et leur souhait d'être de plus en plus acteurs de la politique énergétique dans les territoires.

LES CONTRIBUTIONS DE LA CFDT

► Il était naturel que la CFDT, et la Fédération Chimie Energie, en premier lieu, utilise cette tribune pour faire connaître largement ses positions sur cet important sujet de société, qui aura des impacts sur les entreprises et les salariés.

Ainsi, la CFDT a publié un cahier d'acteurs rappelant ses positions en faveur de la transition énergétique et de la réorientation de l'économie vers un modèle bas carbone, voire neutre en émissions de CO₂, ce qui implique l'abandon progressif des énergies fossiles. Elle se prononce pour un mix énergétique, notamment électrique, plus diversifié et plus équilibré, et pour une transition créatrice d'activités et d'emplois. Le développement des énergies renouvelables doit s'accompagner d'une politique industrielle volontariste pour créer des filières compétitives et des emplois en France, et ne pas dépendre uniquement des importations chinoises. D'autant que la

France dispose d'atouts de premier plan dans la Recherche & Développement, la production de composants, le stockage de l'énergie, la gestion des réseaux... Il n'est pas trop tard pour qu'elle se dote de champions dans certains secteurs à haute valeur ajoutée. Autres priorités de la CFDT : l'investissement résolu dans la rénovation énergétique des bâtiments, dans le développement de la mobilité durable et des transports collectifs, dans la lutte contre la précarité énergétique. Elle demande enfin la concrétisation effective du plan de programmation pluriannuelle des emplois et des compétences, qu'elle avait obtenu dans la loi, mais qui est resté lettre morte jusqu'à ce jour.

En complément de ce cahier d'acteurs fédéral, la Fédération Chimie Energie a élaboré trois contributions sur des thématiques spécifiques : le gaz, les réseaux et l'hydroélectricité.



LE GAZ, UNE ÉNERGIE DE LA TRANSITION

► Tout d'abord, elle a publié un cahier d'acteurs pour défendre la place incontournable du gaz dans la transition énergétique, en s'appuyant sur les perspectives encourageantes de développement du gaz renouvelable, qui peut assurer à la France son indépendance énergétique gazière à l'horizon 2050. Certes, la consommation de gaz est appelée à baisser pour le chauffage des bâtiments, en raison des gains d'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies moins carbonées. Cependant, des gisements d'utilisation et de valorisation du gaz existent et devraient connaître une croissance importante dans les années futures, à condition que les politiques de soutien adaptées soient décidées dans le cadre de la PPE, et mises en œuvre :

- La production de biogaz ou de biométhane à partir de déchets, notamment agricoles (méthanisation) et leur injection dans le réseau de gaz naturel existant. Cette filière pourrait créer jusqu'à 17 000 emplois directs en France d'ici à 2030, selon certains scénarios.
- L'utilisation du gaz comme carburant alternatif dans les mobilités de demain, à la fois terrestres, maritimes et fluviales (GNV, bioGNV...).
- Le « Power to Gas », c'est-à-dire la conversion de l'électricité excédentaire, en particulier d'origine

renouvelable, en hydrogène ou en méthane, ce qui constitue un procédé de stockage de l'électricité.

La fédération plaide pour le maintien des capacités de stockage du gaz, afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement en permanence, en particulier en cas d'hivers froids et longs. Le gaz est l'une des énergies de la transition énergétique pour ses capacités à réduire les émissions de CO₂ et de particules fines, ses facilités de stockage et de transport, la qualité des infrastructures gazières du pays, sa complémentarité avec l'électricité, qui doit être davantage exploitée, enfin sa contribution majeure à l'emploi et à la création d'emplois en France.



LES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET GAZ, UN ATOUT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION

► Dans une deuxième contribution, la Fédération Chimie Energie défend le rôle majeur des réseaux électricité et gaz, et la nécessité de maintenir et de renforcer les infrastructures de réseaux pour répondre aux défis de la transition énergétique. Les lignes électriques ou les liaisons gazières matérialisent la solidarité entre les territoires : en cas de défaillance ou de problème sur une partie du réseau, le reste du système assure le secours, garantissant ainsi la sécurité d'approvisionnement sur tout le territoire métropolitain. Par ailleurs, les réseaux permettent d'accueillir les énergies renouvelables et les raccordent pour qu'elles atteignent les zones de consommation.

Cet essor des énergies renouvelables intermittentes nécessite une adaptation et une modernisation des réseaux pour garantir le maintien à tout instant de l'équilibre entre production et consommation. Pour ce faire, les gestionnaires de réseaux comptent sur les solutions intelligentes (« smart grids »), dont les compteurs communicants Linky et Gazpar sont des exemples, et sur le développement annoncé des moyens de stockage (batteries). La Fédération Chimie Energie alerte sur les risques que font courir certaines remises en cause des missions des gestionnaires de réseaux, tant au plan national qu'au plan européen, au nom de la libre concurrence et du marché. Il serait préjudi-



ciable, pour la réussite de la transition, de réduire le champ d'intervention de ces opérateurs, dont les compétences et l'efficacité sont largement reconnues. L'une de ses principales inquiétudes concerne les communautés locales d'énergie en lien avec le concept d'autoconsommation collec-

tive. Ces communautés locales font peser un risque grave sur la péréquation tarifaire et la solidarité entre les territoires. Il ne s'agit pas de rejeter en bloc ces concepts, mais d'éviter toute dérive communautariste qui irait à l'encontre de l'intérêt de la collectivité dans son ensemble.

L'HYDROÉLECTRICITÉ, UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT À EXPLOITER ET À PRÉSERVER

► Enfin, la troisième contribution de la fédération concerne l'hydroélectricité, qui est la première des énergies renouvelables dans notre pays, et qui fournit 14% de la production d'électricité. Elle joue un rôle essentiel dans la flexibilité et la stabilité du système électrique, et gère la variabilité des énergies renouvelables intermittentes et non pilotables (éolien, solaire photovoltaïque). Sa capacité à fournir rapidement des puissances importantes lors des pointes de consommation, ou défaillances de production, rend l'hydraulique primordiale dans le fonctionnement du réseau électrique.

La Fédération Chimie Energie soutient l'idée qu'une augmentation du potentiel hydraulique est possible en France, à la fois par la création de

nouvelles installations en petite hydraulique, et par la rénovation et la modernisation des installations existantes. D'autre part, la fédération rappelle son opposition à l'ouverture à la concurrence des concessions, réclamée depuis plusieurs années par la Commission européenne, qui risquerait de déstabiliser fortement le système électrique. Elle continue de défendre la prolongation des concessions hydrauliques actuelles, en contrepartie d'investissements indispensables pour assurer la pérennité de l'outil de production et le respect des missions de service public, exercées par les gestionnaires de ces installations, notamment la gestion de la ressource en eau du pays et la protection de la biodiversité.

POUR UNE TRANSITION RÉALISTE, JUSTE ET RESPONSABLE

► La transition énergétique présente des opportunités à saisir, avec l'essor des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments, les nouveaux modes de mobilité... Mais sa mise en œuvre va aussi conduire à des fermetures de capacités de production (charbon, fuel, nucléaire, notamment). Pour la CFDT, une gestion anticipée et concertée de ces évolutions doit permettre de construire des alternatives à la cessation d'activité. Pour les centrales au charbon, les expérimentations en cours doivent être poursuivies, comme par exemple la conversion vers des centrales biomasse, et les compétences maintenues, afin de déterminer les potentialités réelles de ces solutions. Pour l'industrie pétrolière, confrontée à une baisse prévisible à terme de la consommation de carburants fossiles, des passerelles interbranches et des plans de formation ambitieux doivent être anticipés dès à présent pour accompagner les salariés vers d'autres métiers, d'autres industries. Concernant l'énergie

nucléaire, la CFDT considère que sa part doit être ramenée progressivement à la production d'électricité en base. Elle souhaite une gestion réaliste et responsable de l'évolution du parc nucléaire. Le mécanisme de révision des PPE par périodes de 5 ans doit être l'occasion de définir la cible souhaitable et le chemin pour y parvenir.

Dans les mois à venir, la fédération chimie énergie continuera de suivre l'élaboration de la PPE et fera connaître ses avis et amendements sur le projet retenu dans les instances consultatives où elle est représentée. Elle défendra une PPE réaliste, juste et responsable, une stratégie d'investissements claire et programmée dans le temps. Enfin, elle aura à cœur de négocier des contrats de transition écologique pour les filières de l'énergie, afin de garantir la sécurisation des parcours professionnels des salariés et le développement local dans les territoires concernés.